

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINT-FOY-LES-LYON

Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de la Croix Rousse
Association loi 1901

9 rue Dumont d'Urville
69004 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de la Croix Rousse,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de la Croix Rousse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

.

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 12 mai 2026

Grégory ROJKOFF

✓ Certifié par  yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Grégory ROJKOFF

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 115.40	6 115.40		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	6 115.40	6 115.40		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 219.31	85 696.40	3 522.91	3 809.24
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	89 219.31	85 696.40	3 522.91	3 809.24
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	95 334.71	91 811.80	3 522.91	3 809.24
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	100 599.93	3 529.00	97 070.93	104 202.37
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	24 789.02	3 529.00	21 260.02	12 636.98
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	67 441.00		67 441.00	83 839.90
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 369.91		8 369.91	7 725.49
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	495 813.70		495 813.70	429 236.70
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	596 413.63	3 529.00	592 884.63	533 439.07
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	691 748.34	95 340.80	596 407.54	537 248.31

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	267 233.82	167 450.66
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	12 437.81	99 783.16
SITUATION NETTE (1)	279 671.63	267 233.82
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	279 671.63	267 233.82
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	82 015.93	82 015.93
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	82 015.93	82 015.93
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	25 613.29	21 230.49
TOTAL PROVISIONS (4)	25 613.29	21 230.49
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	19 900.59	10 146.62
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	80 280.24	88 509.85
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	42 440.69	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	66 485.17	68 111.60
TOTAL DETTES (5)	209 106.69	166 768.07
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	596 407.54	537 248.31

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 160.00		3 304.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	489 064.39		516 737.24
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		489 064.39	516 737.24
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	453 379.27		471 250.59
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		453 379.27	471 250.59
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	5 735.61		5 895.15
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	2 289.48		644.83
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		953 628.75	997 831.81
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	143 645.84		132 808.53
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	30 149.13		24 233.44
SALAIRES	605 719.95		586 219.20
COTISATIONS SOCIALES	152 746.32		139 070.13
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	5 747.62		8 486.47
DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 382.80		4 107.37
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	2 517.73		3 371.57
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		944 909.39	898 296.71
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		8 719.36	99 535.10

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 256.45		6 383.68
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		4 256.45	6 383.68
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		4 256.45	6 383.68
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		12 975.81	105 918.78
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			387.38
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			5 644.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			-5 256.62

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	538.00		879.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		957 885.20	1 004 602.87
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		945 447.39	904 819.71
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		12 437.81	99 783.16
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	35 172.61		41 367.73
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		35 172.61	41 367.73
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	35 172.61		41 367.73
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		35 172.61	41 367.73

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)			0.00	871 Prestations en nature	
861	Mises à disposition gratuite de biens			871500 Prestations en nature Ville	35 172.61
861300	Valeur locaux	32 989.00		TOTAL (861)	35 172.61
861500	Assurance / Entretien	2 183.61			
Total charges contributions volontaires		35 172.61		Total produits contributions volontaires	35 172.61

Sommaire

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	1
1.1. Faits significatifs	1
1.2. Règles et méthodes comptables.....	1
2. NOTES SUR LE BILAN	3
2.1. Les immobilisations	3
2.2. Les charges à payer	4
2.3. Les charges constatées d'avance	4
2.4. Les créances et les dettes	5
2.5. Les fonds propres	6
2.6. Les provisions	6
2.7. Les fonds dédiés	7
2.8. Les produits à recevoir	7
2.9. Les produits constatés d'avance	7
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	8
3.1. Le comparatif des résultats.....	8
3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône	8
3.3. Le résultat exceptionnel.....	10
3.4. Les cotisations	10
3.5. Les charges supplétives : état des mises à disposition.....	10
4. AUTRES INFORMATIONS	11
4.1. L'effectif moyen.....	11
4.2. Fiscalité	11
4.3. Rémunération des dirigeants	11
4.4. Honoraires du commissaire aux comptes	11

Annexe aux comptes annuels

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Son objet social est l'animation, la coordination, l'organisation et la gestion d'activités de loisirs sur les temps périscolaires et extrascolaires ayant comme principal objectif d'accompagner les plus jeunes et leurs familles à devenir les principaux acteurs de notre société.

La nature des activités est principalement : l'ALAE, l'ALSH 3-17 ans, le CLAS, l'organisation d'évènements ponctuels et l'accueil d'associations.

Pour mettre tout cela en œuvre, nous avons une équipe de permanents (CDI), des animateurs en CDII et en CEE.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

Pour cette année 2025, voici les événements qui ont eu un impact sur l'association :

L'équipe de permanents a effectué une année complète avec les créations de poste de 2024 (coordination enfance-jeunesse / poste d'animation nature et communication).

Une augmentation conventionnelle a eu lieu le 1^{er} janvier 2025 pour les structures de la convention Eclat.

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
<i>Installations générales, agencements divers</i>	<i>3 à 5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel d'activités</i>	<i>3 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>3 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de bureau</i>	<i>3 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>3 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Mobilier</i>	<i>2 à 5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de cuisine</i>	<i>3 à 10 ans</i>	<i>Linéaire</i>

La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations).

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la Ville de Lyon.

Elles correspondent à des valeurs locatives pour les locaux.

Annexe aux comptes annuels

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Suppression des transferts de charges.
 - o Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
 - o Les refacturations de personnel ou de frais sont comptabilisés en ventes de prestations de services.

Postes	Année 2025	Année 2024
Transfert de charges		
- Remboursement des frais de personnel	2 508	1 712
- Refacturation de personnel ou de frais	546	298

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	7 687		1 572	6 115
Immobilisations corporelles	110 944	1 932	23 657	89 219
Immobilisations financières				
TOTAL	118 631	1 932	25 229	95 335

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	7 687		1 572	6 115
Immobilisations corporelles	107 134	2 219	23 657	85 696
Immobilisations financières				
TOTAL	114 822	2 219	25 229	91 812

Annexe aux comptes annuels

2.2. Les charges à payer

Les charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 639
Dettes fiscales et sociales	49 684
Autres dettes	
TOTAL	59 323

2.3. Les charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2025	2024
Grenke Location	161	161
Grenke Assurance	96	96
AST cotisation (médecine du travail)		3834
BREVO	131	
Synology	52	52
Photocopieur	2012	1302
Microsoft	63	
Matériel pédagogique vacances fin d'année	67	19
CSHM (hébergement séjour hiver)	4413	2066
Patinoire vacances fin d'année		54
ESET Anti-virus	40	63
OVH	89	79
SNCF – Transport séjour hiver	1246	
TOTAL	8370	7726

Annexe aux comptes annuels

2.4. Les créances et les dettes

	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé :			
Dépôts et cautionnement			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	24 789	21 260	3 529
Créances financeurs :			
- Etat			
- MSA			
- CAF	66 951	66 951	
- Uniformation	490	490	
Autres créances IJSS			
Charges constatées d'avance	8 370	8 370	
TOTAL	100 600	97 071	3 529
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Autres dettes :			
Dettes fournisseurs	19 901	19 901	
Dettes fiscales et sociales	80 280	80 280	
Autres dettes (usagers créditeurs)	42 441	42 441	
Produits constatés d'avance	66 485	66 485	
TOTAL	209 107	209 107	

Annexe aux comptes annuels

2.5. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves - Trésorerie - Autres réserves					
Report à nouveau	167 451	99 783			267 234
Excédent ou déficit de l'exercice	99 783	-99 783	12 438		12 438
Situation nette	267 234		12 438		279 672
Subventions d'investissement					
TOTAL	267 234		12 438		279 672

2.6. Les provisions

Tableau des provisions				
	Report à nouveau	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux				
- Provision retraite	21 230	4 383		25 613
TOTAL	21 230	4 383		25 613

Règles provision retraite

Turn over moyen

Taux actualisation : 3,60%

Charges sociales : 40%

Table de mortalité INSEE 2022

Revalorisation salaire : 2%

Annexe aux comptes annuels

2.7. Les fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés						
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
- Projet d'extension	62 016				62 016	62 016
- Rythmes scolaires (sortie des ALAE)	20 000				20 000	20 000
TOTAL	82 016				82 016	82 016

2.8. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir	Montant
Autres créances	490
TOTAL	490

2.9. Les produits constatés d'avance

	N	N-1
Produits constatés d'avance		
Recette parents	62 151	63 138
MAIF - Remboursement Travaux		
CAF - Sub CLAS	1 883	1 670
VDL - Sub CEL		1 078
VDL - Sub CLAS	1 195	1 195
VDL - PIL Periscolaire	1 011	1 089
Buvette jeunesse	245	286
TOTAL	66 485	68 455

Annexe aux comptes annuels

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. *Le comparatif des résultats*

Exercice	2025	2024	2023
Résultat d'exploitation	8 719	99 535	-6 870
Résultat financier	4 256	6 384	5 332
Résultat exceptionnel	0	-5 257	3 100
Impôts sur les bénéfices	-538	-879	-663
Excédent ou déficit	12 438	99 783	899

3.2. *Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône*

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	448 875	468 769	-19 894	-4,24%
- versées par la CAF				
Sous total	448 875	468 769	-19 894	-4,24%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat				
- versées par la ville CLAS	2 000	1 404	596	42,45%
- versées par la ville CEL		1 077	-1 077	-100,00%
- versées par la ville PIL Periscolaire	2 504		2 504	
Sous total	4 504	2 481	2 023	81,55%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat				
- versées par la ville				
- versées par la CAF				
Sous total				
TOTAL (I)	453 379	471 250	-17 871	-3,79%
Prestations CAF et MSA :				
- CAF CLAS	3 731	1 441	2 290	158,96%
- CAF CTG bonus territoire	40 363	41 216	-854	-2,07%
- CAF ALSH	161 667	169 059	-7 392	-4,37%
- MSA ALSH				
TOTAL (II)	205 761	211 716	-5 955	-2,81%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	659 140	682 966	-23 826	-3,49%

Annexe aux comptes annuels

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
MSA				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions de la Région				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	4 504	2 481	2 023	81,51%
- non affectée	448 875	468 769	-19 894	-4,24%
Sous total	453 379	471 250	-17 871	-3,79%
Subventions de la CAF				
- affectées à un projet	205 761	211 716	-5 955	-2,81%
- non affectée				
Sous total	205 761	211 716	-5 955	-2,81%
Autres financeurs				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
TOTAL	659 140	682 966	-23 827	-3,49%

Annexe aux comptes annuels

3.3. Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	N	N-1
Charges		
Régularisation fournisseurs		
Régule de salaire		
Uniformation produit à recevoir non perçu		5 644
Sous total		5 644
Produits		
Régularisation URSSAF 2022		
Régularisation chèque supérieur à 1 an		
Régularisation Mutuelle		
Régularisation adhérent		387
IJSS salarié parti		
Régularisation AG2R		
Sous total		387
TOTAL		-5 257

3.4. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement lors de l'appel de cotisation.

3.5. Les charges supplétives : état des mises à disposition

Mises à disposition	N	N-1
Locaux VDL	35 173	41 368
TOTAL	35 173	41 368

La ville de Lyon met à disposition de la MEJ :

9 rue Dumont d'Urville 69004 LYON

Les contributions volontaires correspondent à des données chiffrées fournies par la Ville de Lyon pour des valeurs locatives et des frais réels concernant l'assurance et l'entretien des locaux.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 21 personnes.

4.2. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers.

4.3. Rémunération des dirigeants

L'association ne rémunère pas ses dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat social.

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

4.4. *Honoraires du commissaire aux comptes*

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 640 euros.